



« PLAN D'ENTRETIEN »

Chère cliente, Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi un véhicule de notre marque.

Les informations que vous trouverez ci-dessous, précisent les interventions à réaliser dans le cadre de l'entretien de votre véhicule et correspondent aux conditions de roulage que vous avez prévues. Elles vous permettent d'anticiper vos opérations d'entretien.

La périodicité des révisions dépend de la durée et du kilométrage. Il est impératif de respecter le premier des deux termes atteint.

Le diagnostic embarqué peut vous indiquer la nécessité d'anticiper l'une de ces opérations par l'intermédiaire de l'allumage d'un témoin.

ENTRETIEN	Conditions d'utilisation normales	Conditions d'utilisation sévères*
-----------	-----------------------------------	-----------------------------------

OPÉRATIONS SYSTÉMATIQUES

Révisions : opérations systématiques	Tous les 25000 Km / 1 an	Tous les 15000 Km / 1 an
--------------------------------------	--------------------------	--------------------------

OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Remplacement des bougies d'allumage	Tous les 50000 Km / 4 ans	Tous les 30000 Km / 4 ans
Remplacement du liquide de frein	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans
Remplacement du filtre à air	Tous les 50000 Km / 4 ans	Tous les 45000 Km / 4 ans
Remplacement du filtre d'habitacle	Tous les 50000 Km / 2 ans	Tous les 15000 Km / 1 an
Contrôle du PH de liquide refroidissement	125000 Km / 4 ans Puis tous les 25000 Km / 1 an	120000 Km / 4 ans Puis tous les 15000 Km / 1 an
Remplacement de la courroie d'entraînement des accessoires	Tous les 125000 Km / 6 ans	Tous les 120000 Km / 6 ans
Remplacement du kit de courroie d'entraînement des accessoires	Tous les 175000 Km / 10 ans	Tous les 165000 Km / 10 ans
Remplacement du kit de distribution	Tous les 175000 Km / 10 ans	Tous les 165000 Km / 10 ans

HUILES MOTEURS AUTORISÉES

00W30 B71 2312 (C1C2)

Je certifie, avoir pris connaissance des conditions d'entretien de mon véhicule

j'ai choisi : Entretien normal
 Entretien sévéré

Le :
Signature

Si vous êtes amené(e) à modifier vos conditions d'utilisation et que ces dernières répondent alors aux caractéristiques d'une utilisation sévère définie dans le carnet d'entretien, vous devrez appliquer le plan d'entretien sévéré décrit ci-dessous.

Nous vous recommandons de joindre ce feuillet à vos documents de bord, en cas de perte, il vous suffit de le demander à votre point de vente PEUGEOT ou de vous rendre dans votre espace personnel MyPeugeot (www.mypeugeot.fr).

*Conditions d'utilisation sévères :

Si vous répondez à l'une ou plusieurs des conditions sévères d'utilisation suivantes un entretien spécifique sera nécessaire :

- Porte à porte permanent.
- Utilisation urbaine (type taxi, ambulance, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h, auto-école).
- Petits trajets répétés (inférieur à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure).
- Séjour prolongé dans : des pays à atmosphère poussiéreuse, des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations du Constructeur.
- Utilisation même occasionnelle de biocarburant type B20 ou B30 (véhicules diesel) ou d'essence contenant plus de 3 % de méthanol.

FORUM-PEUGEOT.COM